



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

**MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

Sainte-Clotilde, le 29 octobre 2020

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION DE LA REUNION
SIEGE

Affaire suivie par : D. ROBERT

Secrétariat de direction

Tél. 02 62 31 59 05

Dossier n° 252/20

Décision de subdélégation de signature

Conformément à l'article D588 du Code de Procédure Pénale, délégation de signature est faite à **Madame Manon FABER**, Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation stagiaire au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de La Réunion, en charge de l'antenne de Saint-Pierre.

La Directrice par intérim du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation de La Réunion

Karine BERNAUD-AVRIL

